

---

## Code of Conduite

L'imprimerie Kindel s'engage à une gestion écologiquement et socialement responsable de ses activités. Nous attendons le même comportement de la part de tous nos fournisseurs. Nous exigeons également de nos collaboratrices et collaborateurs qu'ils respectent les principes d'un comportement écologique, social et éthique et qu'ils les intègrent dans la culture d'entreprise. Nous nous efforçons en outre d'optimiser en permanence notre action entrepreneuriale ainsi que nos produits et services dans le sens de la durabilité et demandons à nos fournisseurs d'y contribuer dans le sens d'une approche globale.

Pour leur collaboration future, les partenaires contractuels conviennent de l'application des règles suivantes pour un code de conduite commun. Cet accord sert de base à toutes les livraisons futures. Les parties contractantes s'engagent à respecter les principes et les exigences du code de conduite et à s'efforcer d'obliger contractuellement leurs sous-traitants à respecter les normes et les règles énoncées dans le présent document. Le présent accord entre en vigueur dès sa signature. Toute violation du présent code de conduite peut constituer une raison et un motif pour l'entreprise de mettre fin à ses relations commerciales, y compris à tous les contrats de fourniture y afférents.

Le code de conduite s'appuie sur les lois et réglementations nationales ainsi que sur les conventions internationales. Conventions telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les lignes directrices sur les droits de l'enfant et la conduite des entreprises, les lignes directrices des Nations unies sur l'économie et les droits de l'homme, les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail.

Le code de conduite comprend les éléments suivants :

Exigences envers les fournisseurs :

- Responsabilité sociale
- Responsabilité écologique
- Comportement commercial éthique

Mise en œuvre des exigences

Prise de connaissance et accord du fournisseur

### Exigences envers les fournisseurs

#### Responsabilité sociale

#### Exclusion du travail forcé

Le recours au travail forcé, à l'esclavage ou à un travail comparable de ce type est interdit. Tout travail doit être volontaire et les employés doivent pouvoir mettre fin à leur travail ou à leur relation de travail à tout moment. En outre, aucun traitement inacceptable des travailleurs, tel que la dureté psychologique, le harcèlement sexuel et personnel, ne doit avoir lieu.

#### Interdiction du travail des enfants

Le travail des enfants ne doit être utilisé à aucun stade de la production. Les fournisseurs sont invités à respecter la recommandation des conventions de l'OIT concernant l'âge minimum pour l'emploi d'enfants. Selon celle-ci, l'âge ne doit pas être inférieur à l'âge auquel l'obligation scolaire générale prend fin et, dans tous les cas, ne doit pas être inférieur à 15 ans. Si des enfants sont trouvés au travail, le fournisseur doit documenter les mesures à prendre pour remédier à la situation et permettre aux enfants d'aller à l'école. Les droits des jeunes travailleurs doivent être protégés et des règles de protection spécifiques doivent être respectées.

### **Rémunération équitable**

La rémunération des heures de travail régulières et des heures supplémentaires doit correspondre au salaire minimum légal national où aux normes minimales en vigueur dans le secteur, le montant le plus élevé étant retenu. Dans tous les cas, la rémunération des heures supplémentaires doit être supérieure à celle des heures normales. Dans la mesure où la rémunération ne suffit pas à couvrir les frais de subsistance habituels et à constituer un minimum de réserves, le fournisseur est tenu d'augmenter la rémunération en conséquence. Tous les avantages prévus par la loi doivent être accordés aux travailleurs. Les retenues sur salaire à titre de sanction ne sont pas autorisées. Le fournisseur doit veiller à ce que les travailleurs reçoivent des informations écrites claires, détaillées et régulières sur la composition de leur rémunération.

### **Horaires de travail équitables**

Les horaires de travail doivent être conformes à la législation en vigueur où aux normes du secteur. Les heures supplémentaires ne sont autorisées que si elles sont effectuées sur une base volontaire et ne dépassent pas 12 heures par semaine, tandis que les travailleurs doivent bénéficier d'au moins un jour de congé après six jours de travail consécutifs. La durée hebdomadaire de travail ne doit pas dépasser régulièrement 48 heures.

### **Liberté d'association**

Les travailleurs ont le droit de créer des organisations de leur choix, de s'y affilier et de mener des négociations collectives. De mener des négociations collectives doit être respecté. Dans les cas où la liberté d'association et le droit de négociation collective sont limités par la loi, des possibilités alternatives d'association indépendante et libre des travailleurs à des fins de négociation collective doivent être accordées. Les représentants des travailleurs doivent être protégés contre la discrimination. Ils doivent avoir libre accès aux lieux de travail de leurs collègues afin de garantir qu'ils puissent exercer leurs droits de manière légale et pacifique.

### **Interdiction de la discrimination**

Toute forme de discrimination à l'encontre des employés est interdite. Cela s'applique par exemple aux discriminations fondées sur le sexe, la race, la caste, la couleur de peau, le handicap, les opinions politiques, l'origine, la religion, l'âge, la grossesse ou l'orientation sexuelle. La dignité personnelle, la sphère privée et les droits de la personnalité de chaque individu sont respectés.

### **Protection de la santé ; sécurité sur le lieu de travail**

Le fournisseur est responsable d'un environnement de travail sûr et sain. Grâce à la mise en place et à l'application de systèmes de sécurité au travail appropriés, les mesures préventives nécessaires sont prises contre les accidents et les atteintes à la santé qui peuvent survenir dans le cadre de l'activité. En outre, les employés sont régulièrement informés et formés sur les normes et mesures de santé et de sécurité en vigueur. Les employés ont accès à de l'eau potable en quantité suffisante et à des installations sanitaires propres.

### **Mécanismes de plainte**

Le fournisseur est responsable, au niveau de l'entreprise, de la mise en place d'un mécanisme de plainte efficace pour les individus et les communautés susceptibles d'être affectés par des impacts négatifs.

### **Gestion des minerais de conflit (le cas échéant)**

Pour les minéraux de conflit que sont l'étain, le tungstène, le tantale et l'or, ainsi que pour d'autres matières premières telles que le cobalt, l'entreprise met en place des processus conformes aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relatifs au devoir de diligence afin de promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables pour les minéraux provenant de zones de conflit où à haut risque, et attend de ses fournisseurs qu'ils fassent de même. Les fonderies et les raffineries ne disposant pas de processus de diligence raisonnable appropriés et audités doivent être évitées.

## Responsabilité écologique

### Traitement et évacuation des eaux usées industrielles

Les eaux usées provenant des processus d'exploitation, des processus de fabrication et des installations sanitaires doivent être identifiées, surveillées, contrôlées et, si nécessaire, traitées avant d'être rejetées ou éliminées. En outre, des mesures doivent être mises en place pour réduire la production d'eaux usées.

### Gestion des émissions atmosphériques

Les émissions générales résultant des activités de l'entreprise (émissions atmosphériques et sonores) ainsi que les émissions de gaz à effet de serre doivent être enregistrées. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être identifiées, surveillées en routine et traitées avant leur rejet et vérifiées et traitées si nécessaire. Le fournisseur est également tenu de contrôler et surveiller les systèmes d'épuration des gaz d'échappement et est tenu de trouver des solutions économiques pour minimiser toute émission.

### Traitement des déchets et des substances dangereuses

Le fournisseur suit une approche systématique pour identifier, gérer, réduire et éliminer ou recycler de manière responsable les déchets solides. Les produits chimiques ou autres matériaux qui présentent un risque lorsqu'ils sont rejetés dans l'environnement doivent être identifiés et gérés de manière à garantir la sécurité lors de leur manipulation, transport, stockage, utilisation, recyclage ou réutilisation et de leur élimination.

### Réduire la consommation de matières premières et de ressources naturelles

L'utilisation et la consommation de ressources pendant la production et la production de déchets de toutes sortes, y compris l'eau et l'énergie, doivent être réduites ou évitées. Cela se fait soit directement à la source, soit par le biais de procédures et de mesures, par exemple en modifiant les processus de production et de maintenance ou les procédures de l'entreprise, en utilisant des matériaux alternatifs, en réalisant des économies, en recyclant ou en réutilisant des matériaux.

### Gestion de la consommation d'énergie/efficacité

La consommation d'énergie doit être surveillée et documentée. Des solutions économiques doivent être trouvées pour améliorer l'efficacité énergétique et minimiser la consommation d'énergie.

## Conduite éthique des affaires

### Concurrence loyale

Les normes d'activité commerciale loyale, de publicité loyale et de concurrence loyale doivent être respectées. En outre, il convient d'appliquer les lois antitrust en vigueur qui, dans les relations avec les concurrents, interdisent notamment les accords et autres activités qui influencent les prix ou les conditions. En outre, ces réglementations interdisent les accords entre clients et fournisseurs visant à restreindre la liberté des clients de déterminer de manière autonome leurs prix et autres conditions lors de la revente.

### Confidentialité/protection des données

En ce qui concerne la protection des informations privées, le fournisseur s'engage à répondre aux attentes raisonnables des clients, attentes de son donneur d'ordre, de ses fournisseurs, de ses clients, de ses consommateurs et de ses employés. Le fournisseur doit respecter les lois relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information ainsi que les prescriptions des autorités lors de la collecte, du stockage, du traitement, de la transmission et de la communication d'informations personnelles.

### Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés ; le transfert de technologie et de savoir-faire doit être effectué de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle et les informations sur les clients.

### **Intégrité/corruption, prise d'avantages**

Les normes d'intégrité les plus élevées doivent être appliquées dans toutes les activités commerciales. Le fournisseur doit appliquer une politique de tolérance zéro en ce qui concerne l'interdiction de toutes les formes de pots-de-vin, de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds. Des procédures de contrôle et d'application des normes doivent être mises en oeuvre pour garantir le respect des lois anti-corruption.

### **Mise en oeuvre des exigences**

Nous attendons de nos fournisseurs, en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement, qu'ils prennent des risques au sein de celles-ci et identifient et prennent des mesures appropriées. En cas de suspicion d'infraction et afin de sécuriser les chaînes d'approvisionnement présentant des risques accrus, le fournisseur informera l'entreprise rapidement et, le cas échéant, régulièrement des infractions et des risques identifiés ainsi que des mesures prises. Le donneur d'ordre a la possibilité de vérifier le respect du code de conduite. A cet effet, il fournira des informations écrites en réponse aux demandes et permettra des visites sur place de son entreprise. Le fournisseur accepte que le donneur d'ordre procède à de tels audits pour vérifier le respect du code dans les locaux du fournisseur pendant les heures de bureau habituelles, après un préavis raisonnable, par des personnes qu'il a mandatées (par exemple des auditeurs). Le fournisseur peut s'opposer à certaines mesures d'audit si celles-ci enfreignent des réglementations contraignantes en matière de protection des données. Si une infraction aux dispositions du présent code de conduite est constaté. Le donneur d'ordre en informera le fournisseur par écrit dans un délai d'un mois et lui accordera un délai supplémentaire raisonnable pour mettre son comportement en conformité avec ces règles. Si une telle violation a été commise de manière fautive et rend la poursuite du contrat jusqu'à la résiliation ordinaire inacceptable pour le donneur d'ordre, le donneur d'ordre peut mettre fin au contrat après l'expiration infructueuse du délai fixé, s'il en a menacé lors de la fixation du délai supplémentaire. Un droit légal de résiliation extraordinaire sans fixation d'un délai supplémentaire reste inchangé, tout comme le droit à des dommages et intérêts.

### **Prise de connaissance et accord du fournisseur**

En signant ce document, le fournisseur s'engage à agir de manière responsable et à se conformer aux principes/exigences mentionnés. Le fournisseur s'engage à communiquer, de manière compréhensible pour ces derniers, le contenu de ce code à ses employés, agents et sous-traitants et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre des exigences.

Une action conforme à la loi est attendue de tous les partenaires commerciaux.

Déclaration de conformité du fournisseur:

Société: .....

Rue, numéro de maison: .....

Code postal, lieu: .....

Date: .....

Signature: .....

Nom en lettres d'imprimerie: .....